

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 MAI 2012**

Présents : Monsieur Pierre ESTRADE, Maire,
Mmes : ANDRES, ASSELINE, BESNARD, BOTHUA., DE SMET, DURAND, PINEL,
VAUCLAIR, VIDEAU.
Mrs : BALU, BRIARD, CARTERON, COLOMBE, DAUNOU, LE BLASTIER,
LEMARIÉ, RICHET.

Absents excusés:

Mme	A.COSSERON	
Mme	C.HAMEL-BRUN	(pouvoir à C.DE SMET)
Mme	S.HOCHET	(pouvoir à D.BOTHUA)
Mme	M.LAVENAC	(pouvoir à JP.DAUNOU)
Mr	A.CUIROT	(pouvoir à D.LE BLASTIER)
Mr	M.DURVILLE	(pouvoir à PH.BRIARD)
Mr	P.LILLE	
Mr	F.OZENNE	(pouvoir à V.ANDRES)
Mr	O.SAINT-MARTIN	(pouvoir à M.VIDEAU)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Pierre ESTRADE qui donne connaissance des absences et des pouvoirs.

Elisabeth VAUCLAIR est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 26/03/2012

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

II – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU 29/03/2012

Ce document ne faisant l'objet d'aucune observation est **adopté à l'unanimité**.

III – PROJET D'UN NOUVEAU CIMETIERE

- Pierre ESTRADE rappelle qu'il y a quelques mois, cette question avait été abordée en Conseil Municipal sous l'aspect technique et sous l'aspect de la situation actuelle des cimetières dans notre commune.
- Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint à l'Urbanisme, informe qu'il faut constituer un groupe de travail afin d'étudier les besoins réels futurs et déterminer un emplacement le plus favorable techniquement et financièrement.
Il s'agit donc de former un groupe de 6/8 personnes, de façon à prévoir une première réunion avant l'été, sachant qu'un rapport devra être établi pour la fin d'année 2012.
- Pierre ESTRADE indique qu'en décembre dernier avait été évoqué le problème des places disponibles dans les cimetières actuels, et précise que la procédure de « relève des tombes » est en cours, procédure longue, avec des délais à respecter.
- Une procédure de création de cimetière comporte une procédure auprès de la Préfecture, des Commissions départementales à consulter, et peut-être une modification du PLU...

Il est demandé au Conseil Municipal de désigner Daniel LE BLASTIER afin qu'il constitue et conduise ce groupe de travail.

Adopté à l'unanimité

IV – TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITÉ (TCCFE)

- Jean-Paul DAUNOU, Maire Adjoint aux Affaires Economiques informe qu'une directive européenne modifie la taxe locale d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2011 et demande à l'Etat d'uniformiser les taxes au niveau européen. Avant janvier 2011, la taxe était calculée sur la consommation et l'abonnement maintenant, seule la consommation est taxée et le coefficient est réévalué tous les ans selon l'Indice des Prix à la Consommation hors tabac (IPC).

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer pour valider le coefficient multiplicateur de 8% qui existait précédemment et de permettre l'actualisation tous les ans selon l'IPC.

- Jean LEMARIÉ demande si ce changement a une incidence sur les tarifs ?
- Jean-Paul DAUNOU précise que l'abonnement n'est plus pris en compte et donc réduit le tarif mais que le coefficient passera de 8 à 8.12 % d'où un impact faible.
- Jean CARTERON demande ce que rapporte cette taxe à la Commune. Pierre ESTRADE rappelle le montant voté au budget en recette de 80 000 € environ et précise que la Commune, elle-même, paie sur ses factures cette taxe qu'elle « se reverse ».

Le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les nouvelles modalités de la taxe.

V – PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pierre ESTRADE informe qu'un agent des services techniques a été reçu au concours d'Adjoint Technique 1^{ère} classe, il est proposé au Conseil Municipal :

- la fermeture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe au 01/06/2012,
- la création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe au 01/06/2012.

Adopté à l'unanimité.

➤ **Pierre ESTRADÉ** informe :

- ↪ 25^{ème} anniversaire du Jumelage Glattbach : Un groupe de 85 Brettevillais, dont la Schola de l'Odon, s'est rendu à Glattbach fin avril, une dizaine de cyclistes a fait le parcours Bretteville sur Odon / Glattbach en 7 jours et a été accueillie par les Glattbachers et les Brettevillais le dimanche midi. Le week-end s'est parfaitement bien déroulé, belles réceptions sous une bonne ambiance. Bretteville reçoit, à son tour, les Glattbachers les 7, 8 et 9 juin : un chaleureux accueil les attend pour fêter ce 25^{ème} anniversaire.
- ↪ Projet d'adduction d'eau potable à OUNONCK : le Sénégal est un peu paralysé actuellement, par la période des élections. Les seules informations en notre possession sont que l'eau sort du sol mais nous ne savons pas si le château d'eau fonctionne. Le solde de la subvention vient de nous être versé.
- ↪ Elections Présidentielles à Bretteville sur Odon : les élections se sont bien déroulées avec un taux de participation de 87/88 %, sans aucun problème particulier. Pierre ESTRADÉ remercie les bénévoles (*Elus ou non*) qui ont participé au bon déroulement de ce vote.
- ↪ Ecoles : les Directrices des écoles élémentaire et maternelle quittent Bretteville, l'une a fait valoir ses droits à la retraite et la 2nd a obtenu une mutation dans une grande école fusionnée de 17 classes.
- ↪ Le budget 2012 de l'agglomération Caen la Mer a été voté fin mars (*82 voix pour – 21 abstentions et 15 voix contre*), les représentants de Bretteville ont voté pour, mais ont voté contre les nouveaux taux d'imposition proposés (*58 voix pour – 20 abstentions et 40 voix contre*).
- ↪ Quartier Koenig : les travaux de démolition des bâtiments déclarés sans intérêt vont être effectués en septembre ainsi que le début de la dépollution pyrotechnique. Il y aura peut-être quelques jours délicats pour les Brettevillais proches du quartier, pendant la dépollution. Le projet sera présenté dès la fin du mois de juin.
- ↪ Echangeur des Pépinières : le projet avance bien, l'emprise au sol est déterminée, les terrains se libèrent grâce notamment aux accords avec la SAFER et la Commune de Carpiquet. Le tracé de l'échangeur est pratiquement agréé par les services de l'Etat ainsi que la maîtrise d'ouvrage soit Caen la Mer.
- ↪ ZAC de la Maslière : le concessionnaire désigné est Normandie Aménagement qui met son équipe en place, il s'agit maintenant de préparer les appels d'offres pour trouver des aménageurs et négocier l'achat des terrains.

➤ **Jean-Paul DAUNOU, Maire-Adjoint aux Travaux** dresse un bilan sur les travaux à venir :

- ↪ des consultations sur certains chantiers :
 - le pont du Moulin d'Ardennes,
 - la halle de sports, l'appel d'offres va prochainement être lancé et la commission se réunira courant juin, pour un début de chantier cet été,
 - les travaux aux écoles
- ↪ De nouveaux jeux ont été installés au stade.

Laurent BALU s'interroge sur l'approche concernant l'installation des jeux et le devenir de l'ancien beach soccer.

Philippe BRIARD précise que le terrain de beach-soccer a été enlevé suite à la commission des sports qui, après consultations, a proposé de supprimer l'ensemble (*sable, pneus*) en très mauvais état. La décision du devenir n'est pas encore définie et une commission des sports se réunira afin d'étudier son affectation.

➤ **Elisabeth DURAND, Maire-Adjoint aux Affaires Scolaires** informe qu'un appel d'offres est en cours concernant le renouvellement du prestataire de service fournissant les repas au restaurant scolaire, les candidats ont jusqu'au 15 mai à 12 h pour déposer les dossiers. La commission des affaires scolaires et la commission d'appel d'offres se réuniront courant juin.

➤ **Philippe BRIARD, Maire-Adjoint aux Sports** dresse un bilan de la saison sportive :

- ↵ le badminton monte en Championnat Régional,
- ↵ le basket : l'équipe féminine monte en Elite Régionale et l'équipe masculine remonte en Régionale 1, les benjamins sont Champions du Calvados. Le renouvellement des créneaux à l'extérieur, pour l'année prochaine, a été finalisé et tout est pratiquement réglé,
- ↵ le football a fait une « grosse » saison, l'équipe A arrive 3^{ème}, son meilleur classement historique, et la B se maintient. Le tournoi du 8 mai a été annulé faute de participants.
- ↵ Valérie PINEL demande que les voitures ne stationnent pas devant l'entrée du terrain de sports. En cas d'intervention des pompiers, l'accès serait très difficile.

Laurent BALU interroge sur la politique qu'aura la Commune dans le cas d'une montée sportive dans des divisions supérieures.

Pierre ESTRADÉ et Philippe BRIARD déclarent que cela nécessiterait des discussions avec les actions sportives concernées mais que la Commune n'envisage pas de s'engager dans une voie où les participants seraient rémunérés.

➤ **Daniel LE BLASTIER, Maire-Adjoint à l'Urbanisme**, informe :

- ↵ la livraison des logements du Parc des Lys est imminente. Une 1^{ère} livraison du bâtiment central aura lieu en fin de semaine et une autre livraison fin juin pour le 2^{ème} bâtiment,
- ↵ le PC pour le 133 route de Bretagne va être prochainement délivré,
- ↵ sur *la loi du 21 mars 2012 : majoration de 30% de droits à construire dans les communes dotées d'un PLU.*

La loi s'appliquera automatiquement à compter du 21/12/2012, cependant :

- Dans les 6 mois, la Commune peut organiser une consultation publique afin d'établir les conséquences de cette loi ; le Conseil Municipal devra, auparavant, définir les modalités de la consultation, sans doute au Conseil Municipal de juillet.
- A l'issue de cette consultation, le Conseil Municipal devant auparavant délibérer pour définir s'il décide d'appliquer cette loi totalement, partiellement ou pas du tout (avec bien entendu des arguments).

Il s'agit donc de bien étudier les conséquences, selon les zones, de débattre sur ce sujet et de bien détailler les termes de la loi, d'établir les modes de consultation...

Elisabeth VAUCLAIR et Jean LEMARIÉ demandent si le décret est réellement passé et si l'application est bien d'actualité, Pierre ESTRADÉ le confirme et précise que si l'on n'anticipe pas et que la loi est maintenue, il serait délicat que la commune n'ait pris aucune position. Jean LEMARIÉ rappelle que cette loi est très discutée et provoque de nombreux débats. Pierre ESTRADÉ ne peut pas dire si elle sera abrogée ou non mais les délais étant très justes, il est nécessaire d'étudier les modalités. Daniel LE BLASTIER précise que la Commune peut revenir ultérieurement sur sa décision quant à l'application de la loi.

La séance est levée à 21 h 50